L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 13 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLES-ORLÉANS,
MERCREDI MATIN 19 MARS.

Les questions constitutionnelles en France.

Le rapport de M. de Broglie.

Voici le résumé du rapport lu par M. de Broglie, dans la séance du 21 février, à l'appui du projet de loi dont nous avons donné le texte dans notre numéro de dimanche.

M. de Broglie monte à la tribune et dépose le rapport de la commission des Trente. — (Plusieurs voix : Lire ! lire !)

M. le duc de Broglie. — Je demande à l'Assemblée toute sa bienveillance. Ma voix est encore plus faible que de coutume.

Messieurs, le vote rendu par vous, le 20 novembre dernier, est présent à tous les esprits. Un projet de loi avait été présenté, spécialement à la responsabilité ministérielle. Ce projet a subi une grave modification. La commission, de 15 membres, a été portée à 30 membres, etc. Elle a été chargée d'examiner l'organisation des pouvoirs publics.

La commission m'a fait l'honneur de me choisir pour rapporteur. La commission a voulu se restreindre ni étendre sa mission. Elle a eu à s'occuper des questions qui se rattachent à l'organisation des pouvoirs publics existante. Elle a eu ses réserves pour l'avenir. Mais elle a cru devoir se prononcer sur l'utilité en principe d'une seconde Chambre. Toutefois la commission n'a pas abouti devoir un conflit de constitution. L'Assemblée nous avait pas donné cette mission d'une manière explicite. Et cette mission n'est pas de celles que l'on peut se donner par voie d'extension ou de prétérition. Le mandat constituant que vous êtes reconnu n'a pas été méconnu par la commission, et ce mandat dans toute son intégrité vous est réservé.

Nous avons jongé au plus pressé, c'est à dire aux réformes les plus urgentes. Avant tout, il s'agissait de prévenir le retour des conflits qui ont trop fréquemment surgi entre l'Assemblée et le chef éminent du pouvoir. Le Président de la République accomplit son mandat avec trop de distinction et de prestige devant l'Europe pour que l'Assemblée acceptât la pensée de le voir abandonner son mandat. Quelques réclamations se produisent à droite à ce mot; des exclamations contraires y répondent à gauche.) D'où viennent les conflits ? De la vivacité des convictions du Président de la République, de son intervention trop accentuée, d'une question souvent mal posée, etc. Bref, il est arrivé plus d'une fois que, pour une question secondaire, le pays s'est trouvé en présence d'une crise redoutable. Voilà le danger auquel il convient de parer. Le moment est venu donc de régler une question qui ne saurait plus être ajournée sans péril: demain, peut-être, il serait trop tard. Avant de se séparer, l'Assemblée actuelle a encore une tâche multiple à accomplir. Il faut que les organes de l'armée, les services administratifs, qu'elle achève le règlement des questions municipales, et enfin, qu'elle mène à bout la libération du territoire. Il faut que, de son côté, le gouvernement prenne une attitude de plus en plus énergique contre les factions socialistes. (Applaudissements à droite.)

Dans les autres pays, ce sont les ministres qui supportent les conflits qui peuvent exister dans le régime parlementaire. Le chef de l'Etat n'entre jamais en conflit avec le Parlement. La responsabilité ministérielle est une des libertés nécessaires que reconnaît et que demandait M. Thiers. Dans le régime républicain, cette responsabilité ministérielle n'est pas absolument la même, il est vrai, que dans les monarchies constitutionnelles : le chef élu d'un Etat républicain est responsable. C'est une nécessité douloureuse du principe républicain.

" Et c'est ainsi que par deux fois, la République, par une pente fatale, a tourné à la dictature. (Très bien ! à droite.)

" En 1848, le Président de la République ne communiquait avec les Assemblées que par des Messages. On diminuait ainsi le nombre des occasions de conflit, en diminuant les occasions de contact.

" Mais M. le Président de la République est sorti de nos rangs; et il nous a dit plus d'une fois qu'il tenait plus au mandat de député qu'à celui qu'il tient de nos suffrages.

" On ne pouvait exiger de lui qu'il s'abstînt de monter jamais à la tribune; mais on a pensé qu'on pouvait l'amener à y paraître plus rarement et dans des occasions très rares. Tel est l'objet des trois premiers articles de la résolution à laquelle la commission s'est arrêtée. " — M. le rapporteur rappelle les divers amendements qui ont été proposés, et la forme dans laquelle M. le Président de la République communiquera avec l'Assemblée, après l'avoir prévenue un jour d'avance. Suivent les autres dispositions relatives à ces communications. La commission a voulu, ainsi, éviter les conflits et préserver, en même temps, l'Assemblée des tiraillements et de toutes les vivacités, de toutes les aigreurs d'un débat qui pourrait devenir en quelque sorte personnel.

" Ce n'est nullement l'idée de méfiances qui voudraient se soustraire à l'influence d'une grande puissance oratoire. (Mouvement.) Non! C'est une nécessité que nous demandons dans l'intérêt de la conciliation et du bon accord entre le Parlement et le Pouvoir exécutif.

" La solution est élevée plus simple si nous nous trouvons comme en Angleterre, en présence d'un souverain inviolable, où, comme en Amérique, en présence d'un président non orateur. (Mouvements divers.) Nous devons savoir gré à M. le Président de la République de ce qu'il se résigne à ce que nous lui demandons. C'est un sacrifice d'éloquence fait par le patriotisme du chef de l'Etat. La France ne sera pas privée, d'ailleurs, de ces exposés si lumineux, dont la forme n'empêche en rien la solidité. Une éloquence de l'orateur y perdra peut-être un peu, mais l'attention même du Président de la République n'en sera, je crois, à l'autorité [illegible] de l'Etat." Très [illegible]

[illegible] ensuite, qu'en compensation, [illegible] auquel il a renoncé partiellement, la commission lui offre le droit d'arrêter pendant deux mois, par son veto, l'effet des lois votées par l'initiative parlementaire. Ce délai de deux mois avait paru trop long à plusieurs membres. Toutefois, la commission a cru devoir le maintenir contre divers amendements tendant à l'abréger. En ce qui concerne l'intervention du Président dans les débats législatifs, il pourra se faire entendre au cours du débat chaque fois qu'il le jugera désirable, sous la seule condition d'avoir averti préalablement l'Assemblée par un message.

En ce qui concerne les interpellations, la question était plus délicate. Toutefois, après une longue étude, la commission s'est arrêtée à un système de transaction en vertu duquel le Président de la République n'interviendra que dans les questions qui engageront directement sa responsabilité personnelle et qui auront trait à la politique générale : le conseil des ministres étant institué juge de la question de savoir si l'intervention du Président est admissible dans tel ou tel débat. Au reste, le Président demeure toujours et dans tous les cas libre de faire connaître sa pensée par la voie d'un Message. Tels sont les principaux éléments du mécanisme inaugurés par la commission en vue d'organiser la responsabilité ministérielle et d'assurer la liberté des délibérations de l'Assemblée. Sans doute, ce mécanisme semblera bien imparfait, mais tel qu'il est la commission espère qu'il portera ses fruits. La commission avait encore une autre tâche à remplir. Elle devait pourvoir à l'institution de nouveaux pouvoirs publics.

M. le rapporteur rappelle les divers projets de lois constitutionnelles déposés par MM. Marcel Barthe, Louis Passy, Eugène Talion, Lorgeril, Pierre Lefranc, etc.

La sous-commission est arrivée à penser que la seconde Chambre ne pouvait être créée avant notre séparation; mais elle a été parfaitement d'accord sur le principe de cette seconde Chambre.

" M. le Président de la République voulait qu'on se prononçât tout de suite sur le principe. Ce n'était pas dans les usages parlementaires d'adopter un principe sans s'occuper en même temps de l'application. Mais la commission a voulu user de déférence envers l'opinion de M. Thiers et sa demande. Elle a déclaré qu'elle proposait le principe d'une seconde Chambre, égale en droits, en prérogatives, mais différente numériquement. La commission a voulu s'élever, en principe, contre la souveraineté pure et absolue du nombre." (Interruption à gauche.)

M. le Président de la République a appelé lui même cette seconde Chambre une Chambre de résistance. (Mouvement.)

Une voix à droite. — Résistance pour la souveraineté nationale.

M. le rapporteur passe ensuite à ce que la commission a décidé de faire à l'égard des principes qui doivent dominer toute révision de la loi électorale. Le principe du suffrage universel ne sera touché par personne; mais il devra y être donné des garanties de sincérité plus grandes.

L'accord était établi sur toutes ces graves questions, quand un dernier incident a été soulevé.

Le rapport rappelle ici un incident qui a failli troubler l'accord si heureusement réalisé entre la commission et le gouvernement. Il s'agit de l'amendement introduit par M. Dufaure, garde des sceaux, lequel semblait être une sorte de mise en demeure impérieuse et inadmissible en apparence : si la commission l'avait accepté, elle aurait signé elle-même la déchéance de l'Assemblée et porté sa dissolution à l'ordre du jour. (Mouvement.) La commission a donc repoussé l'amendement. Dans l'intervalle, le garde des sceaux en a présenté un autre, qui n'offrait plus les mêmes périls. En effet, il sauvegarde complètement les droits et la dignité de l'Assemblée, ainsi que sa liberté d'action. La commission n'a pas hésité à accepter cet amendement, devenu inoffensif en sa nouvelle forme. J'ajouterai, la signification de cette disposition nouvelle, qui n'a peut-être qu'un défaut, celui d'être inutile, — a été suffisamment éclaircie par le débat auquel elle a donné lieu, et au cours duquel une proposition tendant à l'établissement de la République a été formellement écartée. (Mouvement à gauche.)

Après avoir mentionné la disposition additionnelle proposée par M. Ricard, le rapport conclut en déclarant que le projet n'a pas d'autre but que de consacrer une entente dont la recherche a été laborieuse, mais dont les bienfaits ne tarderont pas à être appréciés. Le rapporteur espère donc que l'Assemblée sanctionnera le projet par ses suffrages. (Applaudissements des deux centres. Le droite et la gauche demeurent silencieuses.)

—Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

L'Oncle Sam de V. Sardou va [illegible] prochainement représenté à New-York. On répète activement la nouvelle [illegible] qui a été traduite en [illegible] par [illegible] Salvini, directeur [illegible] du Grand Opéra.

Dernière page nous [illegible] dans *Paris Journal* :

M. Sardou a [illegible] au Gymnase trois actes d'un [illegible] actes, intitulée *Andrée*. [illegible] Mlle Jeanne Pierson qui doit interpréter le rôle de l'héroïne.

Au moment [illegible] *l'Oncle Sam* est bâtardi sous prétexte d'offenses à la libre Amérique, il est assez piquant de rappeler que la nouvelle comédie de M. Sardon a été écrite en vue d'une jeune artiste américaine, miss Ethel, qui est venue [illegible] New York, l'an passé, demander à M. Sardou une pièce inédite, qu'elle eût seule le droit de jouer dans toutes les grandes villes de l'Union. M. Sardou lui remit le manuscrit d'*Andrea*, et miss Ethel n'eut qu'à se féliciter de son audacieuse démarche, car nous savons par la presse américaine le grand succès obtenu par la pièce et par [illegible] *Andrée* [illegible] il y a quatre ou cinq mois [illegible] d'*Agnès*.

Il s'agit d'un mari arrêté comme fou, qu'échappe et rentre chez lui, où il surprend sa femme en train de préparer un délicieux souper à deux couverts. De là, soupçons d'adultère. Mais tout finit par s'expliquer : la jeune femme a fait des démarches pour sauver son mari, qu'on a poussé de rendre à la liberté le soir même de son évasion. Cela s'est joué à New-York, sous le titre d'*Agnès*.

Présentement, *Andrea* a déjà sa petite série de cent cinquante représentations dans le Nouveau-Monde.—Souhaitons-lui en autant dans l'Ancien!.

NOUVEAUX DÉTAILS SUR LA CATASTROPHE DU CAFÉ KIVOTO A SMYRNE.—Lundi soir, 11 février, le Kivoto, canonnié sur pilotis au-dessus de la mer, s'est, comme nous l'avons annoncé hier, subitement écroulé pendant une représentation donnée par des acrobates.

Le propriétaire du café dit qu'il n'avait distribué que 108 billets, mais les personnes échappées à la catastrophe prétendent que les spectateurs étaient au nombre d'au moins deux cents. La plupart étaient de pauvres gens. A dix heures on entendit un craquement, et, cinq minutes après, tout le café avait disparu sous l'eau. Un petit nombre de personnes qui se trouvaient vers l'entrée parvinrent à s'évader à temps, et d'autres purent se sauver en s'élançant par les fenêtres dans la mer. Les hommes du port arrivèrent en grand nombre dans leurs embarcations, mais ils firent de vains efforts pour opérer le sauvetage; les autorités déployèrent le plus grand dévouement, mais sans succès.

Le profond silence qui succéda aux cris de désespoir donnait un caractère terrible au désastre. Les archevêques catholique et grec se rendirent sur les lieux la matinée suivante.

Les hommes du poste essayèrent le lendemain de relever le pavillon. La recherche des cadavres offrait le plus navrant spectacle. On employa toute la journée à transporter les corps au nombre de cinquante, à l'ombre du mât. On a encore découvert depuis vingt nouveaux cadavres, et il est à craindre qu'il ne reste encore une cinquantaine sous l'eau.

Parmi les victimes on compte un capitaine anglais, deux marchands turcs, un jeune homme élégamment vêtu, un capitaine italien, un commis de télégraphe et quelques employés de négociants.

La police a fait immédiatement fermer tous les cafés bâtis sur pilotis.

Un des hommes sauvés est devenu muet.

La compagnie des saltimbanques qui était en représentation se composait de sept individus, dont trois femmes. Une seule d'entre elles a pu échapper à cette affreux accident.

LA CATASTROPHE DE TALK-O'THE HILL.—*Nouveaux détails.*—Déjà le 13 décembre dernier, à Talk-O'the-Hill, une explosion avait tué quatre-vingt personnes. Cette fois-ci, le nombre des victimes s'élève à environ la moitié de ce chiffre.

Il paraît que l'explosion, comme nous l'avons déjà dit, a eu lieu dans un filon où trente à quarante personnes travaillaient ou se mouvaient. La cause qui l'a déterminée n'a pu être constatée, mais on suppose qu'elle a été produite par la détonation d'une arme à feu.

Aucun des malheureux mineurs n'échappé, et l'on n'a aucune espérance de ramener aucun d'eux vivant du puits.

On a fait des efforts pour retirer les corps des morts, mais sans succès : tous les travaux, les supports, les chemins souterrains ont été détruits par l'explosion et leurs débris ont obstrué l'entrée de la mine. Une partie des ouvrages a pris feu, et ce n'est que longtemps après que l'incendie a pu être éteint.

Les hommes qui depuis l'accident sont descendus dans le puits n'ont pu y rester longtemps à cause des émanations.

On avait l'espoir de retirer les corps quelques heures plus tard. On se figure aisément les scènes de désolation dont l'entrée de la mine a été le théâtre.

Dans un filon voisin travaillaient un certain nombre d'ouvriers. Ils n'ont pas été sérieusement atteints.

Voici quelques détails sur l'explosion qui, le 13 décembre dernier, dans la même mine, avait fait tant de victimes : Une centaine d'ouvriers étaient descendus dans le filon de Branshury, canon comme produisant beaucoup de gaz, et par conséquent très dangereux.

Tout marcha comme d'habitude jusque vers midi, mais à ce moment une violente commotion, semblable à un tremblement de terre, fut ressentie à un mille autour de la mine; on entendit comme des détonations étouffées. On comprit immédiatement quelle en était la cause.

A ouïe des flammes sortirent du puits embrasant tout sur leur passage. On alla à la recherche des morts, mais l'atmosphère, à l'intérieur du puits, était suffocante; cependant des hommes de bonne volonté ne manquèrent pas pour y descendre. Au fond de la mine, on trouva des corps mutilés et l'on ramena celui d'un homme dont on ne put retrouver la tête.

L'ELDORADO DES COMMUNARDS. — Le courrier de la Nouvelle-Calédonie, dit le *Toulonnais*, a apporté des détails très intéressants sur cette colonie pénitentiaire. Les condamnés de la Commune étaient de plus en plus étonnés de ce sort qu'on leur a créé. Nourris et logés aux frais de l'Etat, ceux qui tiennent à se reposer, ne sachant plus que faire des vingt-quatre heures qu'ils ont à dépenser par jour, se tiennent en permanence dans les cafés ou cabarets de Nouméa, qui regorgent de clientèle.

Quant aux déportés dans une enceinte fortifiée, reléguée dans la presqu'île Ducos, ils jouissent d'une liberté assez grande et ne répondent à l'appel que le jour de paie, c'est-à-dire une fois par semaine. La plupart se sont décidés à travailler pour tuer le temps, ce qui leur procure une hâtive paye de 1 fr. 20 par jour. Les plus maladroits gagnent 90 c., sans compter le logement, la nourriture et les suppléments.

Triquet, reprenant son ancien métier, s'est fait entrepreneur de chaussures et fait marcher toute la colonie.

Le vétérinaire Régère, se transformant en docteur, traite les bêtes et les gens de la même manière.

Assi, après avoir bondé pendant quelque temps, voyant qu'on ne s'occupait plus de lui, s'est décidé à demander un emploi de mécanicien, qu'on s'est empressé de lui procurer.

Il y avait en plusieurs évasions, qui donnaient lieu à une enquête, afin de savoir si les fugitifs s'étaient réfugiés à bord de quelque bâtiment américain ou s'ils avaient été mangés par les indigènes, qui sont toujours très friands de chair humaine.

Quelques déportés ayant été l'objet d'une commutation de peine, avaient refusé cette faveur, ne voulant plus quitter ce pays fortuné.

UN TYPE CURIEUX.—Tout le monde a connu M. Hase, sinon comme savant, au moins comme le type de l'examinateur débonnaire pour le baccalauréat. A ce titre, on retrouvera avec plaisir dans le *Français* le récit des habitudes et des tics de ce vieux professeur qui a vu tant de générations d'étudiants :

M. Hase, ancien professeur d'allemand de Napoléon III, mort en 1864, plus qu'octogénaire, était, on le sait, un helléniste hors ligne. Il avait conservé, de son long commerce avec l'antiquité grecque, des façons de parler toutes particulières, et c'est lui qui, cubiété sur la place du Carrousel par un fiacre et relevé dans un tas de boue par M. Julien qui le suivait de près, lui disait de sa voix lente et solennelle :

"Ce n'est rien, cher confrère, c'est un quadrige qui m'a renversé."

M. Hase poussait la politesse jusqu'à l'obséquiosité. Il ne passait jamais que chapeau bas à l'entrée et à la sortie de la Bibliothèque, devant les frotteurs, les gardiens et la préposée au vestiaire. On prétendait qu'il saluait les chiens dans la rue, ce qu'il demandait pardon aux arbres contre lesquels il lui arrivait de se cogner en chemin.

Un des plus beaux spectacles qu'on pût voir était celui de M. Hase et de M. Claude faisant assaut de courtoisie dans la salle des manuscrits de la Bibliothèque.— Les gourmets se régalaient de cette représentation, qui durait régulièrement quinze minutes au commencement de chaque séance.

Jamais ces lapins de faïence dont la tête va toute seule quand on lui donne l'impulsion, ni ces poussahs qui se balancent sur leurs gros ventres pour l'amusement des bambins, n'échangèrent des salutations aussi prolongées.

Lorsque M. Hase fut nommé commandeur de la Légion d'honneur, Comte, le frotteur en chef de la Bibliothèque, crut de son devoir de lui offrir ses félicitations. M. Hase les accueillit avec sa cordialité accoutumée, et, tenant d'une main, à la hauteur du genou, son immense chapeau aux larges bords, de l'autre accoudant la dexte de son interlocuteur :

"Ce n'est pas à moi, c'est à vous, cher monsieur, lui dit-il du ton le plus convaincu, que cette distinction était due !"

—A partir du 1er janvier de cette année, les Japonais ont adopté le calendrier européen. La nouvelle année commencera dorénavant au Japon le même jour et à la même heure qu'en Europe, d'après les calculs de l'Observatoire de Greenwich, avec neuf heures d'avance sur le calendrier japonais sur un autre millésime.

Au lieu de compter les années d'après l'ère chrétienne, on continuera à suivre l'ère (historique ou fabuleuse) du "premier mikado," de sorte que le 1er janvier 1873 a été au Japon le premier jour du premier mois de l'année 2533.

LA BANDE GELINIER.

On lit dans le *Gaulois* du 15 février :

L'instruction de l'affaire de la bande Gélinier est menée avec [illegible] plus grande [illegible] [illegible] Vacquerie, [illegible] du Nord, [illegible] parents, pour [illegible] Pattes-[illegible] Mme [illegible] garde forcenée, de [illegible] sulte de blessures.

[illegible] comme on le [illegible] Gélinier fort capable d'avoir [illegible] toutes révélations, car nous savons aujourd'hui, de source certaine, que son frère aîné, qu'il [illegible] avoir participé à un vol, est dans son lit, malade depuis longtemps, et nie formellement toute participation aux [illegible] de son cadet.

Nous avons vu hier cette malheureuse famille qui est plongée dans la plus profonde désolation.

Mme Gélinier mère est veuve et a, outre ces deux fils, une autre [illegible] de sept ans [illegible] [illegible] [illegible]